

Avis de manifestation d'intérêt pour bénéficiaire de subvention en cascades du projet OENOMED (IEV-CTF-MED)

B_A.1.2_0126 OENOMED

(REF N°: OENOMED-TN-PP2-GT3-N°1)

Dans le cadre du projet OENOMED financé par le programme IEV CTFMED, la Direction Générale de la Production Agricole propose de lancer un Avis de manifestation d'intérêt pour bénéficiaire de subventions en cascade du projet OENOMED conformément aux spécifications administratives et techniques mentionnées dans la description du projet aux lois applicables et au présent document.

Peuvent participer au présent appel à manifestation d'intérêt les Micro Petites et Moyenne Entreprises MPMEs, Sociétés Mutuelles de Base (SMB), des Sociétés Mutuelles Centrale (SMC), des Sociétés de Mise en Valeur et de Développement agricole (SMVDA) et des Unités Coopératives de production (UCP) de dans l'aire de délimitation géographique de la charte locale « Vins de l'aire protégée de Boukornine » L'objectif de l'appel à subvention en cascade est l'application concrète sur les territoires des indicateurs élaborés dans la charte locale et le soutien aux MPMEs dans la mise en oeuvre de solutions agronomiques technologiques et organisationnelles durables pour améliorer l'efficacité, la qualité et la durabilité de la production viti-vinicole.

L'offre est constituée :

Un dossier administratif et technique qui doit contenir les pièces énumérées à l'article 1.5.2 des termes de référence.

Le dossier de candidature doit être adressé à la DGPA dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

**« Appel à candidature pour une subvention en cascade et service de conseil qualité/
OENOMED/Ne pas ouvrir / Réf : OENOMED-TN-PP2-GT3-N°1 »**

-A ne pas ouvrir-

Les candidats intéressés par cette offre sont invités à envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au bureau d'ordre la DGPA contre décharge à l'adresse suivante : 30, rue Alain Savary, 1002 Le Belvédère Tunis et ce au plus tard le **17 Octobre 2022 avant 15h**, derniers délais de réception des candidatures par le bureau d'ordre de la DGPA.

Le cachet du bureau d'ordre de la DGPA fait foi. Toute offre parvenue après la date et l'horaire mentionnés sera rejetée.

Les participants doivent télécharger les documents de participation sur les sites :

<http://www.enicbcmed.eu> et <http://www.agriculture.tn>

Pour plus d'informations concernant l'appel à candidature, prière de s'adresser aux adresses suivantes : lotfibenmahmoud67@gmail.com ou dorsaf.bahmed@gmail.com.

Le candidat retenu sera invité à signer Lettre d'engagement reliant les deux parties pour mettre en œuvre le projet selon les dispositions du manuel d'implémentation de projet et assurer un co-financement de 10% des couts directs du projet proposé